



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 15/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 18

Date de la convocation 09/05/2025

Délibération 24-2025

Objet Convention d'accompagnement à la fiscalité – convention avec la société Ecofinance

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Étaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, M. Jean-Marie POUWELS, Mme Sandrine GAS, Mme Lydie AMEVET, Mme VITALI Marie, M. Gilbert CHAZAL, Mme Natacha BENALI, M. Dominique MAIRE

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Annick GAT donne pouvoir à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT

Était absente : NEF Brigitte

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Monsieur le Maire explique que le constat qui a été fait est que certains administrés ne réalisent pas leurs déclarations obligatoires : construction de piscine, ou ne mettent pas à jour l'état de leur logement. Aussi, la Commune souhaite améliorer l'équité fiscale. De plus, cela permettra une optimisation des ressources fiscales. Monsieur le Maire propose de confier à Ecofinance une mission d'assistance technique opérationnelle au traitement des pistes via leur outil C-Magic, pour un forfait unique de **2 650€ HT** portant sur les logements classés en catégorie insalubres, les logements sans confort (chauffage) et les piscines non déclarées.

Cette société prendra entièrement en charge la réalisation des travaux de signalement pour la mise à jour des bases fiscales.

Cette solution d'accompagnement inclut :

- La réalisation des signalements, simulations d'intégration des éléments de confort
- La préparation de tous les courriers types pour transmission à l'administration fiscale
- La réunion de bilan avant l'envoi aux services fiscaux

Le Conseil Municipal, après la présentation, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la démarche de la Commune
- **APPROUVE** la convention d'accompagnement avec la société Ecofinance
- **DIT** que ce montant sera inscrit au budget
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL242025-DE



15/05/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 24-2025

VOTE

- Pour 12 (Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Patrice RUBEAUX, Annick GAT, Lydie AMEVET, Valérie RUBEAUX, Natacha BENALI, Marie VITALI, Lydia ZIADE)
- Contre 3 (Pascale VERHNES, Dominique MAIRE, Gilbert CHAZAL)
- Abstention 3 (JM POWWELS, Patrick POUDEVIGNE, Daniel LECUYER)

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL242025-DE

15/05/2025